

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

*Direction des affaires maritimes*

**Arrêté du 20 novembre 2013 relatif à la commission d'examen  
conduisant à la délivrance du brevet de chef de quart 500 (session des 12 et 13 décembre 2013)**

NOR : TRAT1328741A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 99-439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice des fonctions à bord des navires de commerce, de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2002 relatif à l'organisation des examens et à l'obtention des certificats, diplômes et brevets de la marine marchande ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2006 modifié relatif aux conditions de formation conduisant à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500 ;

Sur proposition du directeur général de l'École nationale supérieure maritime,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le professeur de l'enseignement maritime dont le nom suit est désigné pour participer à la commission de l'examen conduisant à la délivrance du brevet de chef de quart 500 pour la session organisée par la DIRM Nord Atlantique-Manche Ouest les 12 et 13 décembre 2013 :

M. CHOMARD, professeur en chef de l'enseignement maritime, président ; en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre de Saint-Malo.

Article 2

Le directeur interrégional de la mer de Nord Atlantique-Manche Ouest désigne les autres membres de la commission.

Article 3

La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 20 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*L'adjoint au sous-directeur des gens de mer  
et de l'enseignement maritime,*

P. ALLEMANDOU